

Bilan du CTMA des vallées du Clain sud (2020-2025)

Version validée en janvier 2026 ; établie
par la cellule d'animation

Table des matières

I / Recontextualisation	2
II / Bilan technico-financier	4
III / Analyse par masse d'eau : appréciation du chemin restant à parcourir	6
IV / Evaluation du CTMA	8
a) Constat partagé au vu du bilan	8
b) Analyse évaluative.....	9

I / Recontextualisation

Le Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud, en tant que collectivité compétente dans l'exercice de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), contribue à l'amélioration du fonctionnement des milieux aquatiques dans l'objectif d'augmenter la résilience du territoire dans un contexte de changements globaux. C'est pourquoi il a souhaité, en concertation avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et les acteurs du territoire, encadrer les actions vertueuses pour les milieux aquatiques au travers d'une stratégie territoriale et d'un programme d'actions unique, sous forme d'un Contrat Territorial Milieu Aquatique (CTMA), sur le territoire des vallées du Clain sud.

Afin de pouvoir agir sur les milieux aquatiques, les acteurs du territoire ont donc eu à leur disposition au cours des dernières années un outil technique et financier principal : le CTMA des vallées du Clain sud (2020-2025). Outil développé par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne ayant été défini en 1019 selon les modalités du 11^{ème} programme d'intervention (2019/2024). Celui-ci a été conçu de manière à répondre aux orientations des documents cadres, et notamment du SAGE Clain, en concordance avec les enjeux identifiés sur le territoire. Son périmètre d'intervention correspond à l'emprise du bassin versant du Clain sud, composé de 11 masses d'eau superficielles.

Le but du CTMA est de développer un programme pluriannuel de restauration des milieux aquatiques afin de maintenir le bon état écologique du milieu ou de corriger les altérations identifiées. La stratégie définie avait ainsi pour objectif de lever certaines pressions sur le milieu et d'améliorer sensiblement l'état des masses d'eau. L'objectif à long terme correspondait à l'atteinte du bon état sur l'ensemble des masses d'eau du territoire. Cependant, les moyens d'intervention étant limités, notamment financièrement, une priorisation des masses d'eau s'est opérée, à savoir :

- Priorités 1 : Palais et Clouère ;
- Priorités 2 : Longère, Chaussée, Ruisseau d'Iteuil, Dive amont, Bé ;
- Priorités 3 : Dive aval, Vonne, Clain amont, Clain médian.

En lien avec les enjeux et les actions définis dans la stratégie opérationnelle, la programmation du CTMA avait établie 8 grandes thématiques d'intervention (*tableau ci-après*). Chaque thématique comportant un ensemble d'actions qui vise la suppression ou l'atténuation des pressions identifiées ainsi que le suivi et l'animation.

Thématiques du CTMA Vallées du Clain Sud 2020/2025

T1	Restaurer les cours d'eau et annexes	T5	Réduire les pollutions diffuses et le ruissellement
T2	Rétablir la continuité écologique	T6	Gérer les milieux
T3	Réduire l'impact des plans d'eau	T7	Etudier et évaluer
T4	Préserver et restaurer les zones humides	T8	Communiquer, former et animer

La programmation prévisionnelle, initiée et mise en place en 2020 pour une durée de 6 ans, comportait **837 actions** pour un montant prévisionnel global de **9 736 862 €**. Le premier programme d'action (CT1 2020-2022) prévoyait 369 actions pour un montant prévisionnel de 3 146 615 € et le second (CT 2023-2025) 468 actions pour 6 590 247 €. Une importante adaptation de la programmation s'est effectuée à mi-parcours au lancement du CT2, cette adaptation est prise en compte dans les chiffres présentés.

Le CTMA des vallées du Clain sud, a permis de fédérer au fil du contrat **12 maîtres d'ouvrage**, 7 dès son lancement en 2020 :

- Le Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud (SMVCS) ;
- Le Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine (CEN NA) ;
- La Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Vienne (FDAAPPMA 86) ;
- Vienne Nature (VN) ;
- La Ligue pour la Protection des Oiseaux de Poitou-Charentes (LPO) ;
- Prom'Haies en Nouvelle-Aquitaine (PH) ;
- La Chambre d'Agriculture de la Vienne (CA 86).

Et 5 qui ont intégré le contrat en cours de route (pour le CT2 généralement) :

- La Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique des Deux-Sèvres (FDAAPPMA 79) ;
- Charente Nature (CN) ;
- Le Conseil départemental de la Vienne (CD 86) ;
- Réseau Clain (RC) ;
- Le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise (SMBVSN).

Le tableau ci-dessous rappelle les grandes thématiques d'intervention structurant le programme d'actions du CTMA et illustre l'implication des différents porteurs d'actions eu sein de celles-ci.

Tableau 3 : Implication des porteurs d'actions par thématique dans le cadre du CTMA (2020-2025)

	SMVCS	CEN NA	FDAAP PMA 86	VN	LPO	PH	CA 86	FDAAP PMA 79	CN	CD 86	RC	SMBVS N
T1 - Restaurer les cours d'eau et annexes	X		X					X			X	
T2 - Rétablir la continuité écologique	X											
T3 - Réduire l'impact des plans d'eau	X	X										
T4 - Préserver et restaurer les zones humides	X	X		X					X	X		
T5 - Réduire les pollutions diffuses et le ruissellement		X			X	X	X					
T6 - Gestion des milieux	X	X								X		
T7 - Etudier et évaluer	X	X	X	X				X		X	X	X
T8 - Communiquer, former et animer	X	X			X							

II / Bilan technico-financier

Les tableaux et figures suivants présentent les éléments du bilan technico-financier, d'abord par programme d'actions puis par thématique d'intervention et par maîtres d'ouvrage. Le bilan détaillé et commenté par typologie d'actions est annexé à ce présent document ([Annexe](#)).

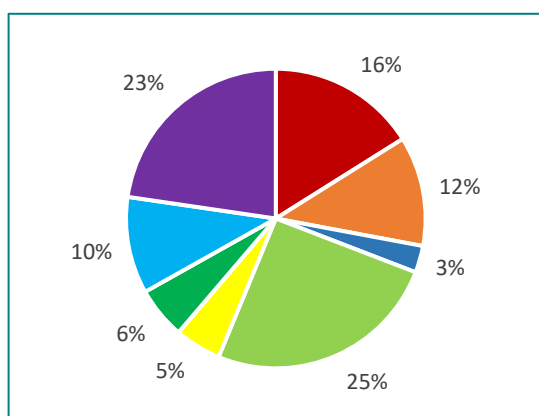
Tableau 4 : Bilan technico-financier du CTMA par programme d'actions

	CT1 (2020-2022)		CT2 (2023-2025)		CTMA (2020-2025)		
	Prévisionnel	Réalisé	Prévisionnel	Réalisé	Prévisionnel	Réalisé	Taux de réalisation
Bilan technique (nombre d'actions)	369	209	468	205	837	414	49,4%
Bilan financier (€)	3 146 615 €	2 120 672 €	6 590 247 €	2 691 418 €	9 736 862 €	4 812 090 €	49,4%

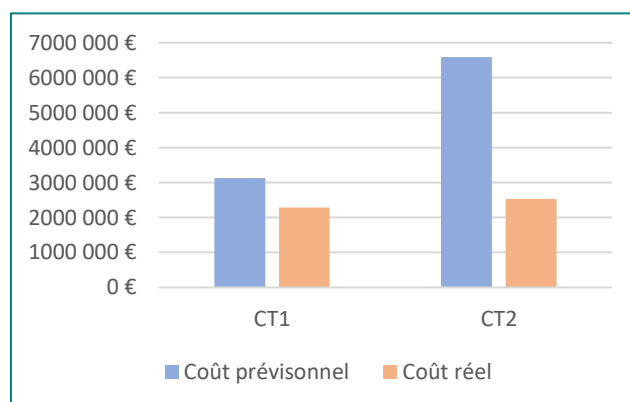
Tableau 5 : Bilan technico-financier du CTMA par thématique

	Bilan technique			Bilan financier		
	Prévisionnel	Réalisé	Taux de réalisation	Prévisionnel	Réalisé	Taux de réalisation
T1 - Restaurer les cours d'eau et annexes	307	103	34%	2 428 782 €	773 939 €	32%
T2 - Rétablir la continuité écologique	132	62	47%	1 141 740 €	570 628 €	50%
T3 - Réduire l'impact des plans d'eau	14	3	21%	822 800 €	139 632 €	17%
T4 - Préserver et restaurer les zones humides	159	101	64%	1 530 556 €	1 222 131 €	80%
T5 - Réduire les pollutions diffuses et le ruissellement	38	23	61%	628 346 €	241 365 €	38%
T6 - Gestion des milieux	22	20	91%	455 463 €	270 007 €	59%
T7 - Etudier et évaluer	130	72	55%	1 420 958 €	502 795 €	35%
T8 - Communiquer, former et animer	35	30	86%	1 308 216 €	1 091 592 €	83%

Répartition des coûts réalisés par thématique



Coûts prévisionnels/réalisés par programme d'actions



Maîtres d'ouvrage	Bilan technique			Bilan financier		
	Nombre d'actions prévisionnel	Nombre d'actions réalisé	Taux de réalisation (%)	Coût prévisionnel	Coût réel	Taux de réalisation (%)
CA86	9	5	56%	130 900 €	39 340 €	30%
CD86	8	4	50%	336 000 €	61 276 €	18%
CEN	246	161	65%	1 763 598 €	1 529 641 €	87%
CN	3	2	67%	39 000 €	10 380 €	27%
FP86	13	15	115%	340 000 €	309 726 €	91%
FP79	3	1	33%	25 000 €	8 000 €	32%
LPO	8	6	75%	100 550 €	54 288 €	54%
PH	7	0	0%	276 810 €	0 €	0%
Privé	6	1	17%	523 490 €	23 976 €	5%
RC	16	0	0%	734 000 €	0 €	0%
SMBVSN	0	1	-	0 €	17 796 €	-
SMVCS	503	206	41%	5 138 514 €	2 618 068 €	51%
VN	15	12	80%	329 000 €	139 600 €	42%
Total	837	414	49,4%	9 736 862 €	4 812 090 €	49,4%

Au travers de ces éléments, nous pouvons tout d'abord observer une stagnation du niveau de réalisation entre les deux programmes d'actions, alors que l'ambition qui était donnée pour le CT2 s'avère bien plus importante (davantage d'actions programmées et de plus grande envergure). Le taux de réalisation particulièrement bas pour le CT2 est justifié notamment par une programmation jugée trop peu opérationnelle, par le désengagement total de deux structures (RC et PH), ainsi que par d'importantes problématiques de ressources humaines chez le SMVCS, maître d'ouvrage principal du CTMA.

Les thématiques relatives à la restauration morphologique des cours d'eau, à la réduction de l'impact des plans d'eau, à la réduction des pollutions diffuses et aux études sont celles dont le taux de réalisation se trouve être particulièrement bas. A l'inverse, les thématiques propres à la préservation et à la restauration des zones humides ainsi qu'à la communication, la formation et la coordination (incluant les postes du SMVCS) sont les thématiques pour lesquelles les niveaux d'ambition ont été tenus. De fait, ces deux dernières thématiques représentent les postes de dépenses les plus importants, suivi par la restauration morphologique, le rétablissement de la continuité écologique et les études et suivis pour lesquelles le degré d'ambition était élevé. Le détail des réalisations effectuées par action et les freins identifiés correspondants sont présentées en [Annexe](#). A noter que pour certaines actions, plusieurs indicateurs de réalisation ont été renseignés, que cela soit pour afficher le temps d'animation territoriale comme pour le CEN NA, ou par simple manque d'homogénéité dans les métriques renseignées dans le suivi.

III / Analyse par masse d'eau : appréciation du chemin restant à parcourir

Le tableau suivant présente les réalisations par masse d'eau et par grandes catégories de pression exercées sur le territoire et statue sur le chemin restant à parcourir pour atteindre le bon état écologique. Cette appréciation du chemin restant à parcourir se base sur l'état des dynamiques opérationnelles en comparaison aux pressions propres à chaque masse d'eau. La surface de la masse d'eau, son contexte hydrographique (positionnement ; nombre de linéaire de cours d'eau, d'ouvrages et de plans d'eau impactant) ainsi que son taux de zones humides potentielles (probabilités forte et très forte) sont des critères d'appréciation.

Les actions mises en œuvre dans le cadre d'autres programmes sur le territoire (Re-sources, PRGE, etc) ne sont pas considérées ici. Ce dernier est présenté dans l'objectif d'apprécier, de manière arbitraire, les réponses apportées par les actions du CTMA par pression et par masse d'eau, afin d'illustrer l'état des dynamiques en place ainsi que les manques et bénéfices générés par les travaux.

Réalisations par pression et par masse d'eau et appréciation du chemin restant à parcourir (2025)

Masses d'eau	Catégories de pression	Réalizations du CTMA (2020-2025)	Etat des dynamiques opérationnelles	Appréciation du chemin restant à parcourir
Clain amont	Hydrologie	1 projet de restauration de zones humides 1 plan d'eau effacé	Dynamiques à renforcer	Très important
	Morphologie - Continuité	1 470 ml de lits restaurés 951 ml de berges mis en défens (clôtures) 5 abreuvoirs et 1 franchissement aménagés 2000 m² d'annexes reconnectées/restaurées 4 ouvrages traités	Dynamiques à renforcer	
	Pollutions diffuses	-	Dynamiques à engager	
Clain médian	Hydrologie	5,7 ha de milieux humides acquis	Dynamiques à renforcer	Très important
	Morphologie - Continuité	940 ml de lits restaurés 4 frayères restaurées 3 ouvrages traités	Dynamiques à renforcer	
	Pollutions diffuses	-	Dynamiques à engager	
Dive amont	Hydrologie	99,4 ha de milieux humides acquis 2,6 ha de zones humides restaurés et 1 projet de restauration	Dynamiques à poursuivre	Important
	Morphologie - Continuité	2 abreuvoirs aménagés	Dynamiques à engager	
	Pollutions diffuses	2,1 km de haies plantées 5 mares créées/restaurées	Dynamiques à renforcer	
Dive aval	Hydrologie	5,8 ha de milieux humides acquis ** 2,2 ha de zones humides restaurés et 1 projet de restauration 180 ml de fossés mis en lumière	Dynamiques à renforcer	Important
	Morphologie - Continuité	2 960 ml de lits restaurés 7 ouvrages traités 1000 m² d'annexes reconnectées/restaurées	Dynamiques à renforcer	

	Pollutions diffuses	2,5 kml de haies plantées 7 mares créées/restaurées	Dynamiques à renforcer	
Vonne	Hydrologie	9,9 ha de milieux humides acquis ** 0,25 ha de zones humides restaurés	Dynamiques à renforcer	Très important
	Morphologie - Continuité	722 ml de lits restaurés 119 ml de ripisylves restaurées 1 frayère restaurée 10 ouvrages traités	Dynamiques à renforcer	
	Pollutions diffuses	0,6 kml de haies plantées	Dynamiques à renforcer	
Clouère *	Hydrologie	17,9 ha de milieux humides acquis 14,8 ha de zones humides restaurés	Dynamiques à renforcer	Très important
	Morphologie - Continuité	300 ml de lits restaurés 2 785 ml de ripisylves restaurées 8 ouvrages traités	Dynamiques à poursuivre	
	Pollutions diffuses	7,8 kml de haies plantées 7 mares créées/restaurées	Dynamiques à renforcer	
Ruisseau d'Iteuil	Hydrologie	-	Dynamiques à engager	Modéré
	Morphologie - Continuité	1 647 ml de lits restaurés 150 ml de berges mis en défens 2 abreuvoirs aménagés 2 ouvrages traités	Dynamiques à poursuivre	
	Pollutions diffuses	-	Dynamiques à engager	
Bé	Hydrologie	-	Dynamiques à engager	Important
	Morphologie - Continuité	375 ml de lits restaurés	Dynamiques à renforcer	
	Pollutions diffuses	-	Dynamiques à engager	
Longère	Hydrologie	8,7 ha de milieux humides acquis 0,4 ha de zones humides restaurés 1 plan d'eau effacé	Dynamiques à poursuivre	Modéré
	Morphologie - Continuité	491 ml de lits restaurés 187 ml de berges mis en défens 2 abreuvoirs et 2 franchissements aménagés 6 ouvrages traités	Dynamiques à renforcer	
	Pollutions diffuses	0,7 kml de haies plantées	Dynamiques à renforcer	
Palais *	Hydrologie	-	Dynamiques à engager	Important
	Morphologie - Continuité	1 537 ml de lits restaurés 10 ouvrages traités	Dynamiques à renforcer	
	Pollutions diffuses	-	Dynamiques à engager	
Chaussée	Hydrologie	-	Dynamiques à engager	Modéré

	Morphologie - Continuité	2 876 ml de lits restaurés 1 496 ml de berges mis en défens 15 abreuvoirs et 4 franchissements aménagés 1 source mise en défens 11 ouvrages traités	Dynamiques à poursuivre	
	Pollutions diffuses	-	Dynamiques à engager	
<i>* Masse d'eau cible (PDM cycle 2022-2027)</i> <i>** Acquisition (en plus) de 1,3 ha de ZH réparties sur Dive aval et Vonne</i>				

Comme le témoigne le tableau ci-dessus, le chemin restant à parcourir pour l'atteinte du bon état des masses d'eau est encore conséquent. Les dynamiques relatives aux actions visant à améliorer l'hydrologie des masses d'eau et à réduire la pollution diffuse sont globalement encore trop peu engagées et risquent ainsi de constituer un facteur limitant à l'amélioration des classes d'état écologique. Dans un objectif d'obtention de résultats significatifs à moyen terme, les masses d'eau devront être davantage priorisées en accord avec les capacités des partenaires en ciblant les actions pour lesquelles les dynamiques sont à engager ou à renforcer. Dans cette optique, les masses d'eau de la Longère, du ruisseau d'Iteuil et de la Chaussée pourront être particulièrement ciblées. A noter que pour les masses d'eau cibles (Palais, Clouère), le chemin restant à parcourir reste important malgré qu'elles aient été priorisées dans la stratégie du CTMA, du fait principalement de la charge de travail considérable avérée sur ces masses d'eau (surface importante, nombreux linéaires de cours d'eau dégradés, ouvrages et plans d'eau fréquents, etc).

A noter néanmoins des dynamiques opérationnelles significatives sur certaines masses d'eau, en termes d'hydrologie sur la Dive amont et la Longère (au travers notamment de la protection et la restauration des zones humides opérées par le CEN) ainsi qu'en termes de morphologie/continuité sur la Clouère, le ruisseau d'Iteuil et la Chaussée.

IV / Evaluation du CTMA

a) Constat partagé au vu du bilan

Un constat général a pu, au cours de cette année 2025, être établi afin de faire ressortir les apports, les limites et les freins qui ont pu être identifiées et validées avec l'ensemble des partenaires.

Apports :

- Des indicateurs d'état des masses d'eau en amélioration et une atténuation du chemin restant à parcourir pour l'atteinte du bon état sur certaines masses d'eau.
- Gestion intégrée des milieux aquatiques en constante amélioration :
 - Intégration de 5 nouveaux maîtres d'ouvrage.
 - Coordination facilitée et croissante entre les partenaires, notamment entre le CEN, la FDAAPPMA 86 et le SMVCS dans l'imbrication des animations et acquisitions foncières avec les travaux de restauration ; ainsi qu'entre VN, la FDAAPPMA 79 et 86 avec le SMVCS sur la mise en place des suivis avant et après travaux.
 - Concertation facilitée entre les différents programmes dont les programmes Ressources : partage de données, concertation, concordance des actions, etc.
- Meilleure connaissance du CTMA au travers du territoire.

- Valorisation facilitée des actions mises en place, disposition de nombreux résultats de suivi des travaux, qu'il conviendrait de globaliser davantage.

Limites :

- Aucun passage des masses d'eau en bon état écologique.
- Abandon d'actions et manque de réalisme dans les objectifs fixés, notamment pour le CT2, générant des taux de réalisation trop faibles.
- Manque d'actions sur les masses d'eau « cibles » ainsi que sur les têtes de bassin versant :
 - Environ 30% des actions ciblées sur les masses d'eau cibles (Palais, Clouère) ;
 - Moins de 20% des actions ciblées sur les zones de tête de bassin versant.
- Thématiques « réduction de la pollution diffuse » et « plan d'eau » peu abouties :
 - Seulement 2 plans d'eau traités sur les 7 programmés ;
 - Environ 14 kml de haies plantées sur les 42 programmés.
- Pas de rétablissement de la continuité écologique sur le Clain médian.
- Manque en termes d'inventaire des zones humides avec environ la moitié des communes encore dépourvues d'inventaire.
- Prévention des inondations et sensibilisation du public (élus et usagers notamment) trop peu abordées :
 - Pas de travaux liés à la prévention des inondations réalisés ;
 - Absence de sensibilisation auprès des élus ou des décideurs.
- Manque de cohérence en termes d'indicateurs de réalisation des actions limitant le bon traitement et la valorisation des données.

Freins :

- Manque de pouvoir d'actions du fait de l'aspect multifactoriel du bon état des masses d'eau, qui nécessite d'être considéré à l'échelle du grand cycle de l'eau ;
- Manque d'opportunités ;
- Acceptabilité des projets parfois difficile et processus de négociation souvent chronophage ;
- Manque de co-financement croissant et modification des modalités de financement ;
- Désengagement de certains maîtres d'ouvrage ;
- Contexte en termes de ressources humaines limitant ;
- Manque de moyens humains et financiers au regard des enjeux.

b) Analyse évaluative

- Pertinence : les enjeux relatifs à la ressource en eau et aux milieux aquatiques deviennent de plus en plus prégnants dans un contexte de dérèglement climatique, et particulièrement sur le territoire du Clain sud au regard des usages présents. Pour répondre à ces enjeux, la mise en place d'une gestion intégrée et durable de l'eau et des milieux associés est nécessaire pour obtenir une politique cohérente associant les institutions publiques, privées et associatives. La diversité des acteurs de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques impliqués dans cette stratégie permet d'intervenir à des échelles variées et en accord avec les compétences de chacun. Les actions mises en place dans le cadre de l'AT Clain sud ont été définies dans l'objectif d'atténuer les pressions (nitrates, pesticides, hydrologie, morphologie, continuité, etc) représentant un risque de non-atteinte du bon état comme le témoigne l'état des lieux du SDAGE (2025). Ainsi, l'ensemble des actions entreprises dans le cadre du CTMA s'avèrent pertinentes pour

améliorer l'état écologique des masses d'eau dans l'optique de favoriser la résilience du territoire dans un contexte de changements globaux. Seules certaines actions ayant été abandonnées (récolte et fourniture de graines d'herbacées locales, appels à manifestation d'intérêt, plan de gestion agroforestier, diagnostic d'exploitations, expertises paysagères) ne seront pas reconduites. Par ailleurs, la stratégie du CTMA permet de cibler, d'orienter et d'organiser les mesures nécessaires pour restaurer le bon fonctionnement des milieux à l'échelle des masses d'eau, d'où son bien-fondé. Le CTMA se trouve par ailleurs être complémentaire à d'autres programmes mis en œuvre sur le territoire, comme les programmes Re-sources par exemple.

- Cohérence : les ressources mobilisées et les réalisations ne sont que partiellement en adéquation avec les objectifs de la stratégie établie. En effet, le dimensionnement des actions a globalement été surestimé ce qui justifie en partie les taux de réalisation propres à ce bilan. A noter que ces derniers sont néanmoins cohérents, ce qui témoigne de l'adéquation entre l'évolution des réalisations et des coûts. Un certain manque de réalisme est ainsi constaté avec des taux de réalisation de l'ordre de 50%, ce qui s'avère trop peu important dans une logique d'optimisation des budgets alloués pour la restauration des milieux et se devra d'être amélioré à l'avenir.
- Efficacité : l'objectif d'atteinte du bon état de l'ensemble des masses d'eau qui a été établi paraît irréaliste, ce qui ne permet pas de statuer sur un manque d'efficacité. Malgré l'absence d'amélioration des classes d'état écologiques, qui s'avère multifactorielle et qui doit être considérée à l'échelle du grand cycle de l'eau, l'appréciation du chemin restant à parcourir permet d'illustrer les impacts des réalisations et de statuer sur des résultats. Par ailleurs, les résultats de suivi ponctuels obtenus au cours du CTMA démontrent de l'efficacité des actions entreprises, bien que cette valorisation des actions se doit d'être davantage globalisée et accentuée.